



# Cavillon Triathlon Club Règlement

Association loi 1901 SIRET 448 606 509 00025 APE 9312Z Affiliation FFTRI 09032  
Mail : contact@cavillon-triathlon.fr site internet : www.cavillon-triathlon.fr

Outre les règles édictées dans la Réglementation Générale de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) et du contrat civil traduit par les Statuts du Cavillon Triathlon Club, tout adhérent s'engage à respecter un certain nombre de règles propres à son fonctionnement interne, à ses objectifs sportifs et aux valeurs morales inhérentes à la vie associative par la chartre, le Code Sportif et le règlement intérieur.

Les éléments précités sont opposables aux adhérents dans le respect de la hiérarchie des normes.

## **LA CHARTE DU CAVILLON TRIATHLON CLUB**

Le Cavillon Triathlon Club a pour objet la pratique du triathlon, du duathlon et de toutes les autres disciplines enchaînées ainsi que toutes activités ou manifestations réunissant des personnes dans un esprit de convivialité.

Ces pratiques s'entendent aussi bien en loisirs qu'en compétitions. (extrait de l'Article 1.1.1 des Statuts).

Cet objet est précisé dans la chartre ci-dessous :

Le Cavillon Triathlon Club accueille tous les publics : jeunes, adultes, débutants, confirmés, haut-niveau, etc...

Pour tous les membres, adhérer au Cavillon Club Triathlon c'est surtout la satisfaction de pratiquer une discipline aux vertus éducatives indéniables et dont sa pratique chez les jeunes pourvoit inéluctablement à leur avenir.

Le Cavillon Triathlon Club s'inscrit dans la grande famille du mouvement sportif.

Il s'agit notamment :

- de faire découvrir la vie associative comme étant un apprentissage et un exercice au quotidien **de civisme, civilité, bonnes mœurs et moralité.**
- d'inculquer les valeurs propres au sport auxquelles fait référence le Code du Sportif,
- d'utiliser la valeur éducative du sport en matière d'hygiène de vie : santé, nutrition, **etc...ainsi que les valeurs précitées.**

## **CODE DU SPORTIF**

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- Se conformer aux règles du jeu,
- Respecter les décisions de l'arbitre,
- Respecter adversaires et partenaires,
- Refuser toute forme de violence et tricherie,
- Etre maître de soi en toutes circonstances,
- Etre loyal dans le sport et dans la vie,
- Etre exemplaire, généreux et tolérant.
- Faire honneur à son club (*sa ville*), son département (*comité FFTRI*), sa région (*ligue PAC FFTRI*) son pays (*Fédération FFTRI*), (*voir §1 conditions d'adhésion*)

## **REGLEMENT INTERIEUR DU CAVILLON TRIATHLON CLUB**

Le Cavillon Triathlon Club existe depuis 1989. C'est une association dont les rouages ne sont pas parfaits. Le Club a besoin de vivre et d'être confronté aux vicissitudes de la vie associative au quotidien. Fort de ces expériences, il pourra à chaque Assemblée Générale annuelle mettre à jour ce Règlement Intérieur, garant de son bon fonctionnement interne.

### **1. Conditions d'adhésion**

Le Cavillon Triathlon Club a pour objet la pratique du triathlon, du duathlon et de toutes les autres disciplines enchaînées ainsi que toutes activités ou manifestations réunissant des personnes dans un esprit de convivialité.

Ces pratiques s'entendent aussi bien en loisirs qu'en compétitions. Bien qu'ouvert à tous, un pré-requis est nécessaire concernant les techniques de natation, vélo ou course à pied. Seules les techniques spécifiques à la pratique des disciplines de la FFTRI sont enseignées.

Les nouveaux membres passeront des tests et les entraîneurs décideront de l'admission au Club.

La participation aux entraînements de chaque discipline est indispensable et la participation aux courses est recommandée, **le Comité Directeur en début de saison peut définir des épreuves obligatoires.**

Le club se réserve le droit d'utiliser les photographies et résultats de ses adhérents.

**Il est impératif d'accuser réception des messages par Mails et courrier émis par le Comité Directeur.**

**La licence ne sera délivrée qu'après la remise par le triathlète d'un certificat médical, du règlement de sa cotisation, du règlement intérieur du club signé, d'une photo et d'une autorisation parentale pour les mineurs.**

## **2. Cotisation**

### **2.1 Tarif**

La cotisation comprend la licence F.F.TRI. et l'adhésion au Club. Il existe un tarif d'adhésion "adulte" compétition et accueil, un tarif d'adhésion "jeune" ou toutes autres créés par la Fédération.

La première adhésion comprend la tenue de compétition, sauf licence accueil, en fonction du budget prévisionnel une participation aux adhérents pourra être demandée.

### **2.2 Paiement**

Le paiement de la cotisation doit être fait intégralement lors de l'inscription mais pourra être étalé.

### **1.3 Réductions**

Les taux de réduction seront votés à chaque Assemblée Générale annuelle. Ils seront fonction du budget prévisionnel. Cette réduction s'applique à partir du deuxième membre d'une même famille et aux étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant. Les réductions ne sont pas cumulables.

### **1.4 Mutations**

Les frais de mutations d'un membre entrant au Club sont à la charge de celui-ci.

### **1.5 Pénalités de retard**

Les pénalités liées à une régularisation trop tardive de la demande de licence F.F.TRI. sont à la charge du retardataire.

## **3. Tenue de compétition**

**3.1** Tout adhérent au Cavaillon Triathlon Club devra porter, lors des compétitions de la FFTRI, la tenue aux couleurs du Club. Cette tenue, sauf licence accueil, est normalement fournie lors de l'adhésion complète puis renouvelée au membre du Club en fonction de son état ou de l'évolution physique des enfants en fonction du budget prévisionnel, une participation aux adhérents pourra être demandée.

**3.2** Le ou la triathlète devra rester au moins 3 saisons au club pour acquérir sa tenue définitivement.

En cas de départ avant ce terme, la tenue sera remise au club.

**3.3** Ces tenues ont un coût relativement élevé. Merci d'en prendre soin.

Sachez que le port de l'élastique porte-dossard est autorisé, sauf dans les compétitions de la FFTRI ou il n'y a pas de natation. Cela évite de perforer les tenues avec les épingles.

**3.4** Cette tenue est uniquement réservée à la compétition

**3.5** Le port de la tenue du club est obligatoire lors des compétitions et des remises de récompense.

**3.6** Les licenciés pourront porter le logo ou le sigle "d'un partenaire privé" en plus des sponsors officiels du Club.

## **4. Entraînements**

L'agenda des entraînements est diffusé régulièrement par différentes voies de communication.

Les entraînements des jeunes et des adultes ne pourront avoir lieu qu'en présence d'au moins une des personnes de l'équipe d'encadrement, elle-même désignée par le Comité Directeur.

L'accès aux entraînements du Cavaillon Triathlon Club est strictement réservé à ses licenciés, sauf accord exceptionnel du Comité Directeur.

Le triathlète respecte ses entraîneurs ainsi que ses camarades de club, afin que les entraînements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.

Le triathlète sera attentif au bon usage du matériel et des locaux mis à sa disposition en natation, en cyclisme et en course à pied.

Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, les horaires convenus seront respectés.

Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.

Au cours d'un entraînement, après l'accord du Président si un adhérent invite exceptionnellement une personne pour y participer, celle-ci devra être en possession d'une licence correspondante au type d'entraînement à défaut un certificat médical mentionnant le sport effectué, de plus s'il s'agit d'un mineur l'accord parental dans le même esprit.

### **4.1 Natation**

**4.1.1** Les horaires d'entraînements piscine sont à respecter.

**4.1.2** Les triathlètes doivent attendre l'accord de l'entraîneur pour entrer dans l'eau.

En cas de retard l'adhérent(e) prendra l'entraînement en cours pour éviter trop de désordre dans les lignes d'eau.

**4.1.3** Les consignes de sécurité seront respectées (*voir affichage à la piscine*) ainsi que la conduite de la séance dispensée par l'entraîneur.

**4.1.4** Chacun contribuera au rangement du matériel en fin de séance.

**4.1.5** L'entrée à la piscine est gratuite pour les horaires d'entraînements mais payante en dehors de ces horaires. (*La ligne d'eau vous sera éventuellement attribuée par le surveillant*)

**4.1.6** Horaires Natation : Lundi : 19 h 45 à 21 h 00 et Mercredi (15h00 à 16h00 pour les jeunes uniquement), 20h30 à 21h30 et vendredi de 12 h 00 à 13 h 30 à la piscine Couverte : "Piscine Alphonse ROUDIERE" La Clède

**4.1.7** Les entraînements seront réalisés par l'entraîneur du club et seront à respecter.

En période scolaire, les heures d'entraînement seront modifiées. *Vous en serez informés*

**4.1.8** Lieu : piscine Couverte : "Piscine Alphonse ROUDIERE" La Clède, piscine d'été (*en attente des horaires*) et en eau vive, (*voir 4.1.9 et attente de planning*).

**4.1.9** Aucun entraînement en eau vive n'est effectué sous la responsabilité du Cavaillon Triathlon Club.

En cas d'accident au cours d'un entraînement en eau vive, le(s) membre(s) contrevenant(s) ne pourra(ont) pas

engager la responsabilité du club. L'accord sera réputé donné à défaut de réponse de l'adhérent.

**4.1.10** Il est donc rappelé à tous les membres du Club qu'il est formellement interdit d'aller nager en eau vive dans des zones interdites et non surveillées.

#### **4.2 Course à pied (Entraînement commun)**

**4.2.1** Les mardi et vendredi soir à partir de 17h30 pour des séances de piste.

**4.2.2** Un test VMA sera réalisé afin d'établir vos allures d'entraînements personnelles

**4.2.3** Chaque mois un plan d'entraînement sera élaboré par groupe et diffusé sur internet.

**4.2.4** Lieu des entraînement "Stade Pagnetti",

#### **4.3 Vélo**

**4.3.1** Les sorties vélo en groupe se feront (à définir), départ devant la piscine.

**4.3.2** Les heures et parcours étant aléatoire ils vous seront communiqués via un courrier électronique et/ou par téléphone.

**4.3.3** Le port du casque est obligatoire pour les sorties en groupe (et vivement conseillé dans tous les cas).

**4.3.4** Le triathlète doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements liquides et solides, et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins...).

### **5. Stages F.F.T.R.I. stages de la Ligue, Comité de Vaucluse.**

Tout triathlète du Cavillon Triathlon Club pourra bénéficier d'une aide financière en fonction du budget prévisionnel. Cette aide concerne notamment les stages de formation à l'encadrement : initiateur fédéral, entraîneur de triathlon. En contre-partie, l'intéressé s'engage à mettre à profit les connaissances acquises au service du Club durant l'année qui suit.

#### **5.1 Compétition**

**5.1.1** Les inscriptions sur les courses pourront être effectuées par le club mais chaque triathlète devra régler lui-même le coût de ces engagements ainsi que ses frais de déplacements.

**5.1.2** Pour certaines grandes courses, (Championnat, régional, de France, ou autres), une subvention exceptionnelle pourra être demandée.

Cette demande sera alors étudiée lors de réunion de Comité Directeur du club, en fonction du budget prévisionnel, et du niveau de la compétition.

**5.1.3** Chaque adhérent devra communiquer par Mail de ses intentions de compétitions et leurs résultats, il devra en outre s'assurer de l'homologation F.F.T.R.I. de celles-ci (épreuves en imitation FFTRI).

#### **5.2 Compétition organisée par le club**

**5.2.1** La participation de tous les licenciés du club est obligatoire lors de l'organisation de toutes les compétitions sportives mises en oeuvre par le club.

En cas d'empêchement, les triathlètes doivent être représentés par un tiers de leur choix sur l'organisation.

### **6. Discipline**

**6.1** Dans le respect de la vie du Club et du bon déroulement de la pratique sportive, des mesures disciplinaires pourront être prises par le Comité Directeur à l'encontre de l'adhérent mis en cause. Ces mesures pourront aller jusqu'à la radiation de celui-ci. (extrait de l'Article 1.2.7 des Statuts).

**6.2** Ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites

En cas de prescription médicale, le triathlète valide auprès du médecin que les médicaments prescrits ne figurent pas sur la liste des produits illicites. Voir aussi les mesures mises en place par le règlement FFTRI.

Tout compétiteur contrôlé positif sera entendu et sera sanctionné.

### **7. Commissions**

Le club en fonction de son évolution se réserve le droit de créer de commissions (technique, logistique, communication, discipline, événementielle et sportive) dont la présidence est désignée par le Comité Directeur.

### **8. Gains de course**

Les récompenses financières gagnées par les licenciés dont l'inscription à la course a été financée par le Club sont restitués aux licenciés gagnants.

### **9. Licences entraîneurs**

Tout entraîneur ayant effectué une année pleine d'entraînement aura sa licence de l'année suivante offerte.

### **10. Assurance(s) et affiliation**

**10.1** Affiliation FFTRI 09032

**10.2** Assurance ALLIANZ police N°45797647 RC Club et adhérents

**10.3** Assurance AXA police N° 4544960104 Responsabilité Civile Dirigeants et mandataires sociaux.

### **11. Révision**

Les amendements éventuels portés au présent règlement seront soumis au vote de l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur ou des triathlètes. Règlement dernière mise à jour le : **05 novembre 2010**

Nom et Prénoms :  
:(signatures précédées de "lu et approuvé")

Date et signature de l'adhérent et des parents pour les mineurs